Organisme : -

Identité du demandeur

Email	
Etablissement	
SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	

Formulaire

Cet espace vous permet de déposer en ligne un dossier de déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants.

Pour accéder au formulaire, merci de saisir le numéro SIRET de L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL de votre organisme.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Theatre-spectacles/Pour-les-professionnels/Plateforme-des-entrepreneurs-de-spectacles-vivants-PLATESV

Vous pouvez également prendre connaissance de toutes les pièces jointes à joindre à votre dossier dans le document téléchargeable sur le lien suivant : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Theatre-spectacles/Pour-les-professionnels/Plateforme-des-entrepreneurs-de-spectacles-vivants-PLATESV#quatre

Public(s) éligible(s)
/strong>: Associations, communes, départements, entreprises privées, entreprises publiques locales, EPCI à fiscalité propre, établissements publics / services de l'Etat, régions

Pour toute question sur la démarche, vous pouvez contacter le service des licences des entrepreneurs de spectacles vivants de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de l'établissement principal de votre organisme.

Information

La licence d'entrepreneur de spectacles vivants, si elle vous est attribuée, sera délivrée pour une durée de 5 ans, sous réserve de retrait en cas d'illégalité de votre activité.

Vérification préalable

Avant de commencer, vérifiez ici qu'il n'existe pas déjà de licence valide de même catégorie pour cet établissement.

Pour rappel, un établissement ne peut détenir qu'une licence de catégorie 2, qu'une licence de catégorie 3, et qu'une licence de catégorie 1 par lieu de spectacle vivant.

Première demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants
Avez-vous invité une/des personne(s) à modifier le présent dossier ? Cochez la mention applicable Oui
☐ Non
Précisez leur(s) nom, prénom, coordonnées, qualités, lien avec le déclarant (interne ou externe à l'organisme, salarié, conseil, membre du conseil d'administration, etc.)
Informations préliminaires
Recueil des données personnelles par le ministère de la Culture L'Administration ayant recours la plateforme "demarches-simplifiees.fr" pour créer la présente démarche administrative en ligne traite vos données personnelles afin d'instruire votre demande et d'effectuer des suivis statistiques sous forme anonymisée. Si vous remplissez le formulaire pour un tiers, nous vous rappelons qu'il vous appartient d'informer ces personnes concernées, conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles. Pour en savoir plus sur le traitement des données à caractère personnel par le ministère de la Culture dans le cadre de cette démarche, vous pouvez télécharger le document ci- dessous :
Recueil des données personnelles par Démarches Simplifiées Pour en savoir plus sur le traitement des données à caractère personnel par le portail demarches-simplifiees.fr, rendez-vous à l'adresse : https://doc.demarches- simplifiees.fr/cgu#toc108111743 (CGU, article 6).
Information Que risque-t-on en cas de fausses attestations et mensonges à l'administration ?
Transparence des informations Vous devez obligatoirement cocher les deux cases ci-dessous.
Je suis informé(e) qu'à tout moment les données de la présente déclaration peuvent être vérifiées par l'administration et que les autorités compétentes peuvent informer le préfet de région en cas de manquement, pour l'activité déclarée, aux obligations relatives au code du travail, au code de la sécurité sociale, au code de la propriété intellectuelle et artistique ainsi qu'aux obligations en matière de sécurité des lieux de spectacles vivants. Cochez la mention applicable Oui
Non
Je suis informé(e) des sanctions pénales liées aux fausses attestations et aux mensonges à l'administration. Cochez la mention applicable Oui
Non

Formulaire de déclaration

Précisez le projet artistique de spectacle vivant (justifiez votre demande de licence, en lien avec le calendrier prévisionnel d'activité)

En savoir plus sur la définition du spectacle vivant ici 1 000 caractères maximum
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Calendrier des spectacles vivants prévus dans les douze mois à compter de la déclaration, comportant, pour chaque spectacle le lieu, la date, la dénomination du spectacle ainsi que le domaine
Veuillez télécharger, remplir et joindre le modèle ci-dessous (en cas d'échec de téléchargement du modèle, veuillez actualiser la page Internet). ?? ATTENTION : Les fichiers au format numbers doivent être convertis au format pdf, excel ou calc.
Objet social tel que défini dans les statuts
Au vu des statuts de l'organisme, l'activité principale du déclarant Cochez la mention applicable, une seule valeur possible est le spectacle vivant (hors groupement d'artistes amateurs)
n'est pas le spectacle vivant
est un groupement d'artistes amateurs
est le spectacle enregistré (production, édition, diffusion de spectacle enregistré : radio, télévision, cinéma, vidéo, ou une activité de parc de loisirs
Information II ne peut y avoir qu'une déclaration par catégorie. Si vous souhaitez faire une déclaration pour plusieurs catégories, veuillez commencer par finaliser ce formulaire en ne précisant qu'une seule catégorie. Vous pourrez utiliser la fonction "dupliquer" qui reproduira un double de votre demande (y compris les pièces justificatives et informations que vous aurez remplies dans le formulaire initial). En allant à l'étape relative à la catégorie d'activité, vous inscrirez les informations concernant la nouvelle catégorie. Information par catégorie. Information par catégorie. Information par catégorie. Information par catégorie. Information par catégorie. Information par catégorie. Information par catégorie. Information par catégorie. Information par catégorie. Information par catégorie. Information par catégorie. Information par catégorie. Inf
De même pour les exploitants de lieux : si vous exploitez plusieurs lieux, vous devez faire une déclaration pour chaque lieu.
Pour quelle catégorie effectuez-vous la présente déclaration ? Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Catégorie 1 : Exploitant d'un lieu de spectacles vivants aménagé pour les représentations publiques
Catégorie 2 : Producteur de spectacles ou entrepreneur de tournées ayant la responsabilité d'un spectacle vivant et étant l'employeur du plateau artistique
Catégorie 3 : Diffuseur qui, dans le cadre d'un contrat, a la charge de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles OU entrepreneur de tournées qui n'est pas employeur du plateau artistique
Type de structure Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Première demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants
Organisateur de festival (activité principale)
Structure dédiée à l'enseignement artistique ou culturel
Autre entrepreneur de spectacle vivant à titre principal
Votre structure est-elle, pour ses activités artistiques et culturelles Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Financée chaque année par une collectivité locale et/ou l'Etat
Financée ponctuellement par une collectivité locale et/ou l'Etat
Non financée par un partenaire public
Champ disciplinaire principal d'activité Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Musiques actuelles et jazz
Musique classique, lyrique et contemporaine
Comédie musicale, spectacle ou théâtre musical
Musiques et danses du monde et traditionnelles
Danse
☐ Théâtre, conte, mime
☐ Marionnettes
☐ Cirque, magie
Arts de la rue
Cabaret, music hall
Humour, one man shows, stand-up
Spectacle vivant sans discipline dominante
Reconstitutions historiques, sons et lumières patrimoniaux
Spectacles sur glace
Votre activité est-elle majoritairement conçue et diffusée dans l'espace public ? Cochez la mention applicable Oui
Non
Votre activité est-elle majoritairement en direction de l'enfance et de la jeunesse ? Cochez la mention applicable Oui
Non
Avez-vous une activité qui implique l'émission de billetterie ? Cochez la mention applicable Oui

Information

Depuis la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine dite LCAP (n°2016-925 du 7 juillet 2016, article 48), le ministère de la Culture a mis en place une plateforme de remontée de données de billetterie du spectacle vivant afin d'observer à des fins statistiques les évolutions du secteur et de sa fréquentation.

Si votre activité implique l'émission de billetterie (même gratuite, même ponctuelle), vous devez déclarer celle-ci auprès du ministère de la Culture via la plateforme Sibil (Système d'Information BILletterie).

Si votre structure est concernée et n'a pas encore créé de compte, veuillez-vous mettre en règle au plus vite. Si votre structure a bien un compte, nous vous rappelons la nécessité de déclarer chaque trimestre ou de fournir un justificatif d'inactivité. Plus d'informations ici

Disposez-vous d'un compte dans Sibil ? Cochez la mention applicable Oui
Non
Quel est le numéro de votre compte Sibil ?
1. Identité du demandeur
1.1. Entité déclarante
Données automatiquement jointes au dossier Les données que nous avons récupérées auprès de l'INSEE seront jointes à votre dossier, consultable dans l'onglet « Demande » après le dépôt de votre déclaration.
La licence est demandée pour Cochez la mention applicable, une seule valeur possible une personne morale (association, société ou organisme privé, établissement public, collectivité, etc.)
une personne physique ayant créé une entreprise individuelle (déclaration de l'activité de spectacles vivants de votre entreprise individuelle)
La déclaration est faite pour Cochez la mention applicable, une seule valeur possible une association de loi 1901 ou 1908
un organisme public ou mixte
une autre personne morale de droit privé (SA, SARL, EURL, etc.)
N° RNA de votre association / N° de référence ou n° de dossier - Si votre association est postérieure à 2009 (ou antérieure à 2009 mais a subi des modifications depuis 2009) : indiquez le n° RNA
- Si votre association est antérieure à 2009 (et n'a pas subi des modifications depuis 2009) : indiquez le n° de référence ou le n° de dossier

Information sur l'extrait Kbis

https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F21000

L'activité de spectacle vivant, principale ou accessoire, doit figurer au Kbis afin de vérifier qu'elle entre bien dans le champ de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier Extrait Kbis de l'entreprise ou au registre national des entreprises en tant qu'entreprise du secteur des métie l'artisanat lorsque l'entreprise est soumise à cette obligation	rs et de
Voir l'article L. 7122-4 du code du travail et l'arrêté d'application du 27 septembre 2019	
Lien du site Internet Le cas échéant.	
1.2. Identification du demandeur	
1.2. Représentant(s) légal(-aux)	
Civilité ☐ Mme ☐ M.	
Prénom	
Deuxième prénom Le cas échéant.	
Troisième prénom Le cas échéant.	
Nom	
Date de naissance (le demandeur doit avoir minimum 17 ans et 11 mois au jour du dépôt du dossier)	
Numéro de téléphone	
Numéro de téléphone alternatif	
Adresse électronique	

Avez-vous une adresse de résidence fixe? Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
Oui
Non (gens du voyage)
Le représentant légal de l'organisme a-t-il une adresse de domiciliation fixe ? Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Oui
☐ Non (gens du voyage)
Adresse postale
Autesse postale
Commune de rattachement
Je soussigné le représentant légal de la structure désigné ci-dessus, atteste sur l'honneur ne pas avoir fait ni faire l'objet d'une condamnation ou de sanction lui interdisant l'exercice d'une activité commerciale Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Souhaitez-vous ajouter un autre représentant légal ? Cochez la mention applicable Oui
Non
Autre(s) représentant(s) légal(-aux) Civilité Mme
Prénom
Deuxième prénom
Troisième prénom
Nom
Date de naissance (le demandeur doit avoir minimum 17 ans et 11 mois au jour du dépôt du dossier)
Date de haissance (le demandeur doit avon minimum 17 ans et 11 mois au jour du dépot du dossier)

Première demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants Numéro de téléphone	
Numéro de téléphone alternatif	
Adresse électronique	
Le représentant légal de l'organisme a-t-il une adresse de domiciliation fixe ? Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Oui	
Non (gens du voyage)	
Adresse postale	
Commune de rattachement	
	ai faina Nabias
Je soussigné le représentant légal de la structure désigné ci-dessus, atteste sur l'honneur ne pas avoir fait r d'une condamnation ou de sanction lui interdisant l'exercice d'une activité commerciale Cochez la mention applicable Oui	п таге гобјес
☐ Non	
Civilité Mme	
Prénom	
Deuxième prénom	
T. (1.1)	
Troisième prénom	
Nom	
Date de naissance (le demandeur doit avoir minimum 17 ans et 11 mois au jour du dépôt du dossier)	
Numéro de téléphone	

Première demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants
Numéro de téléphone alternatif
Adresse électronique
Adiesse electronique
Le représentant légal de l'organisme a-t-il une adresse de domiciliation fixe ? Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Oui
Non (gens du voyage)
Adresse postale
Commune de rattachement
Je soussigné le représentant légal de la structure désigné ci-dessus, atteste sur l'honneur ne pas avoir fait ni faire l'objet d'une condamnation ou de sanction lui interdisant l'exercice d'une activité commerciale Cochez la mention applicable Oui
Non
Civilité Mme
Prénom
Deuxième prénom
Troisième prénom
Nom
Date de naissance (le demandeur doit avoir minimum 17 ans et 11 mois au jour du dépôt du dossier)
Numéro de téléphone
Numéro de téléphone alternatif

Première demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants
Adresse électronique
Le représentant légal de l'organisme a-t-il une adresse de domiciliation fixe ? Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Oui
Non (gens du voyage)
Adresse postale
Commune de rattachement
Je soussigné le représentant légal de la structure désigné ci-dessus, atteste sur l'honneur ne pas avoir fait ni faire l'obd'une condamnation ou de sanction lui interdisant l'exercice d'une activité commerciale Cochez la mention applicable Oui
Non
1.3. Personne à contacter pour l'instruction du dossier
La personne à contacter pour l'instruction du dossier est Cochez la mention applicable, une seule valeur possible La personne physique ou le/la représentant(e) légal(e) de l'organisme, identifié(e) ci-dessus (en cas de représentant légaux multiples, le/la premier(e) identifié(e) ci-dessus)
Une autre personne
Civilité Mme
Prénom et nom
For etian(s)
Fonction(s)
Numéro de téléphone
Adresse électronique Attention, vous recevrez les messages de l'administration et autres notifications du dossier à l'adresse électronique utilisée pour la création de votre compte « Démarches Simplifiées », à mentionner ci-dessous.

Première demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants Adresse postale
·
2. Convention(s) collective(s)
Information - Qu'est-ce qu'une convention collective ? - L'activité d'entrepreneur de spectacles vivants est soumise à l'application d'une convention collective du spectacle vivant étendue (convention collective du spectacle vivant privé - CCNSVP ou convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles - CCNEAC), sauf si l'employeur applique un autre accord ou convention qui comporte des dispositions spécifiques aux salariés du spectacle (article L.7121-7-1 du code du travail).
Quelle convention collective pour les artistes et techniciens du spectacle vivant ? La CCNEAC doit être appliquée dans les cas suivants (voir l'article I.Ide la convention) : · la direction est nommée par l'État et/ou une collectivité territoriale ou au moins un des organes de décision comporte en son sein un représentant de l'État et/ou d'une collectivité territoriale · la structure est labellisée ou subventionnée par l'État et/ou les collectivités territoriales dans le cadre de conventions pluriannuelles de financement ou de conventions d'aides aux projets
Dans les autres cas, la CCNSVP doit être appliquée.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible La convention collective nationale du spectacle vivant privé (CCNSVP)
La convention collective des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC)
Un autre accord, comportant des dispositions spécifiques aux salariés du spectacle
Lequel?
Pourquoi ?
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Accord comportant des dispositions spécifiques aux salariés du spectacle
3. Activités d'entrepreneur de spectacles vivants exercées par le passé
Au cours des trois dernières années, le déclarant a-t-il exercé une activité d'entrepreneur de spectacles (exploitant de lieu de spectacles, producteur, tourneur, diffuseur) ? Plus d'informations sur les activités d'entrepreneur de spectacles vivants ici
Cochez la mention applicable Oui
□ Non

Numéro de licence ou de déclaration

Si vous détenez plusieurs licences dont une pour la même catégorie que la présente déclaration, indiquez ce numéro de licence. Dans tous les cas, merci de n'inscrire qu'un seul numéro de licence. Vérifier ici si ma licence, pour cette catégorie, est encore valide

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Programme des représentations des trois dernières années

Si vous disposez d'un compte à jour sur la plateforme de remontées des données de billetterie du ministère de la Culture SIBIL, vous pouvez télécharger sur votre compte un export de vos déclarations.

Si votre activité n'implique pas d'émission de billetterie ou si vous n'avez pas encore de compte, merci d'utiliser le modèle ci-dessous et de régulariser votre situation sur SIBIL le cas échéant.

Le modèle à télécharger ci-dessous peut être simplifié, à condition que le document fourni indique, pour chaque représentation :

- · la date des représentations
- · le nom du spectacle
- · le type de spectacle
- · la localisation et le type de lieu
- · le cas échéant, l'identité des producteurs de spectacles vivants cocontractants du déclarant.

22 ATTENTION: Les fichiers au format numbers doivent être convertis au format pdf, excel ou calc.

Informations

Le recours au Guso est obligatoire lorsque l'activité principale n'est pas le spectacle ou pour les groupements d'artistes amateurs bénévoles faisant occasionnellement appel à des artistes rémunérés.

Pour plus d'informations sur le guichet unique du spectacle vivant rendez-vous sur www.guso.fr

Institutions auxquelles l'adhésion est rendue obligatoire par les conventions collectives du spectacle vivant ou par accord collectif de travail : FNAS (action sociale, entreprises relevant de la CCNEAC), CASC-SVP (action sociale, entreprises sans comité d'entreprise relevant de la CCNSVP), FCAP ou FCAP-SVP (fonds d'aide au paritarisme, CCNEAC ou CCNSVP).

Informations

Les organismes de protection sociale sont les suivants/strong> : URSSAF, France Travail, AFDAS, THALIE SANTE, AUDIENS et les congés spectacles.

Institutions auxquelles l'adhésion est rendue obligatoire par les conventions collectives du spectacle vivant ou par accord collectif de travail
/strong>: FNAS (action sociale, entreprises relevant de la CCNEAC), CASC-SVP (action sociale, entreprises sans comité d'entreprise relevant de la CCNSVP), FCAP ou FCAP-SVP (fonds d'aide au paritarisme, CCNEAC ou CCNSVP).

Je m'engage à être affilié ...

aux organismes de protection sociale du spectacle vivant URSSAF, France Travail, AFDAS, THALIE SANTE, AUDIENS et les congés spectacles
Cochez la mention applicable Oui
Non

... aux institutions pour lesquelles l'adhésion est rendue obligatoire par les conventions collectives nationales du spectacle vivant ou par accord collectif de travail FNAS (action sociale, entreprises relevant de la CCNEAC), CASC-SVP (action sociale, entreprises sans comité d'entreprise relevant de la CCNSVP), FCAP ou FCAP-SVP (fonds d'aide au paritarisme, CCNEAC ou CCNSVP) Cochez la mention applicable ☐ Oui Non ... au guichet unique du spectacle vivant (www.guso.fr) et aux institutions sociales auxquelles l'adhésion est rendue obligatoire par les conventions collectives ou accords de travail Cochez la mention applicable ☐ Oui ☐ Non Guichet unique du spectacle vivant (Guso) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible J'atteste l'absence de dettes auprès du guichet unique du spectacle vivant. ☐ Je joins le protocole d'échelonnement de dette, ou un document attestant qu'un tel protocole est en cours d'élaboration, et m'engage à le respecter. Pièce justificative à joindre en complément du dossier Protocole d'échelonnement de dettes auprès du guichet unique du spectacle vivant (Guso) ou document attestant qu'un tel protocole est en cours d'élaboration Urssaf Cochez la mention applicable, une seule valeur possible J'atteste l'absence de dettes auprès de l'Urssaf. ☐ Je joins le protocole d'échelonnement de dette, ou un document attestant qu'un tel protocole est en cours d'élaboration, et m'engage à le respecter. Pièce justificative à joindre en complément du dossier Protocole d'échelonnement de dettes auprès de l'Urssaf ou document attestant qu'un tel protocole est en cours d'élaboration France Travail Cochez la mention applicable, une seule valeur possible J'atteste l'absence de dettes auprès de France Travail. d'élaboration, et m'engage à le respecter. Pièce justificative à joindre en complément du dossier Protocole d'échelonnement de dettes auprès de France Travail ou document attestant qu'un tel protocole est en cours d'élaboration **Afdas** Cochez la mention applicable, une seule valeur possible J'atteste l'absence de dettes auprès de l'Afdas.

Je joins le protocole d'échelonnement de dette, ou un document attestant qu'un tel protocole est en cours

Pièce justificative à joindre en complément du dossier Protocole d'échelonnement de dettes auprès de l'Afdas
ou document attestant qu'un tel protocole est en cours d'élaboration
Thalie Santé Cochez la mention applicable, une seule valeur possible J'atteste l'absence de dettes auprès de Thalie Santé.
Je joins le protocole d'échelonnement de dette, ou un document attestant qu'un tel protocole est en cours d'élaboration, et m'engage à le respecter.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Protocole d'échelonnement de dettes auprès de Thalie Santé
Audiens Cochez la mention applicable, une seule valeur possible J'atteste l'absence de dettes auprès de Audiens.
Je joins le protocole d'échelonnement de dette, ou un document attestant qu'un tel protocole est en cours d'élaboration, et m'engage à le respecter.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Protocole d'échelonnement de dettes auprès d'Audiens
Congés spectacles Cochez la mention applicable, une seule valeur possible J'atteste l'absence de dettes auprès des congés spectacles.
Je joins le protocole d'échelonnement de dette, ou un document attestant qu'un tel protocole est en cours d'élaboration, et m'engage à le respecter.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Protocole d'échelonnement auprès des Congés spectacles
FNAS (action sociale, entreprises relevant de la CCNEAC) En savoir plus sur le FNAS
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible J'atteste l'absence de dettes auprès du FNAS (entreprises de moins de 50 salariés) ou que mon entreprise comporte au moins 50 salariés.
Je joins le protocole d'échelonnement de dette, ou un document attestant qu'un tel protocole est en cours d'élaboration, et m'engage à le respecter.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Protocole d'échelonnement de dettes auprès du FNAS (action sociale, entreprises relevant de la CCNEAC)
ou document attestant qu'un tel protocole est en cours d'élaboration
FCAP (fonds d'aide au paritarisme, entreprises relevant de la CCNEAC) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible [] J'atteste l'absence de dettes auprès du FCAP (fonds d'aide au paritarisme, entreprises relevant de la CCNEAC).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier Protocole d'échelonnement de dettes auprès du FCAP (fonds d'aide au paritarisme, entreprises relevant de la CCNEAC)
ou document attestant qu'un tel protocole est en cours d'élaboration
CASC-SVP (action sociale, entreprises relevant de la de la CCNSVP) En savoir plus sur le CASC-SVP
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible J'atteste l'absence de dettes auprès du CASC-SVP (entreprises de moins de 50 salariés) ou que mon entreprise comporte au moins 50 salariés.
Je joins le protocole d'échelonnement de dette, ou un document attestant qu'un tel protocole est en cours d'élaboration, et m'engage à le respecter.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Protocole d'échelonnement de dettes auprès du CASC-SVP (action sociale, entreprises relevant de la de la CCNSVP)
ou document attestant qu'un tel protocole est en cours d'élaboration
FCAP-SVP (fonds d'aide au paritarisme, entreprises relevant de la CCNSVP) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible J'atteste l'absence de dettes auprès du FCAP-SVP.
Je joins le protocole d'échelonnement de dette, ou un document attestant qu'un tel protocole est en cours d'élaboration, et m'engage à le respecter.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Protocole d'échelonnement de dettes auprès du FCAP-SVP (fonds d'aide au paritarisme, entreprises relevant de la de la CCNSVP)
ou document attestant qu'un tel protocole est en cours d'élaboration
Autres cotisations et contributions sociales Cochez la mention applicable, une seule valeur possible J'atteste l'absence de dettes auprès des institutions sociales rendues obligatoires par la convention ou l'accord appliqué par mon entreprise pour ses salariés du spectacle.
Je joins le protocole d'échelonnement de dette, ou un document attestant qu'un tel protocole est en cours d'élaboration, et m'engage à le respecter.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Protocole d'échelonnement de dettes
ou document attestant qu'un tel protocole est en cours d'élaboration
Droits d'auteurs Cocher la situation vous concernant.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible J'atteste sur l'honneur ne pas avoir de dettes en ce qui concerne le paiement des droits d'auteurs.
☐ Je joins le protocole d'échelonnement de dette, ou un document attestant qu'un tel protocole est en cours d'élaboration, et m'engage à le respecter.
Pièco justificative à joindre en complément du dessier

ou document attestant qu'un tel protocole est en cours d'élaboration

4. Diplôme(s), expérience, compétences et formation(s)

Information

Ajoutez votre premier justificatif.

Lorsque l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants est exercée par une personne morale, le représentant légal ou toute autre personne désignée par la structure est tenu de remplir des conditions de compétence ou d'expérience professionnelle (article L. 7122-4 du code du travail)

Vous devez donc identifier ci-après la ou les personnes concernées dans votre organisme.

Le déclarant Cocher une seule case, de votre choix, même si vous répondez à plusieurs de ces conditions.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible détient un diplôme de l'enseignement supérieur ou un titre de même niveau inscrit au répertoire national des certifications professionnelles
justifie d'au moins six mois d'expérience professionnelle dans le spectacle
justifie de formations ou compétences figurant sur le répertoire en ligne : https://www.cpnefsv.org/
Civilité Mme M.
Prénom et nom de la personne
Fonction(s) au sein de l'organisme
Justificatif(s) des fonctions de la personne justifiant de la formation, de l'expérience ou des compétences Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif
Ajoutez votre premier justificatif. Pour ajouter un autre justificatif, cliquez sur le bouton "+ Ajouter un élément pour « Justificatif(s) »" sous le bloc. Répétez autant de fois que nécessaire.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif
Ajoutez votre premier justificatif. Pour ajouter un autre justificatif, cliquez sur le bouton "+ Ajouter un élément pour « Justificatif(s) »" sous le bloc. Répétez autant de fois que nécessaire.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif

Première demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants Pour ajouter un autre justificatif, cliquez sur le bouton "+ Ajouter un élément pour « Justificatif(s) »" sous le bloc. Répétez autant de fois que nécessaire. La personne justifiant de la formation, de l'expérience ou des compétences ... Cochez la mention applicable, une seule valeur possible détient un diplôme de l'enseignement supérieur ou un titre de même niveau inscrit au répertoire national des certifications professionnelles justifie d'au moins six mois d'expérience professionnelle dans le spectacle vivant ou enregistré justifie de formations ou compétences figurant sur le répertoire en ligne : https://www.cpnefsv.org/ Pièce justificative à joindre en complément du dossier Diplôme(s) ou titre(s) Si vous souhaitez joindre plusieurs documents, merci de les joindre en un seul fichier. Tout diplôme bac+2 antérieur à la réforme LMD, BTS ou DUT - Tout diplôme de l'enseignement supérieur ayant conduit à la délivrance de 120 crédits du système européen de transfert de crédit (ECTS) - Tout titre de même niveau inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) https://www.francecompetences.fr/ Pièce justificative à joindre en complément du dossier Contrat(s) de travail ou tout justificatif(s) en tant que dirigeant(e) non salarié(e) d'organisme de spectacles Si vous souhaitez joindre plusieurs documents, merci de les joindre en un seul fichier. Pièce justificative à joindre en complément du dossier Tout justificatif(s) éligible(s) indiqué(s) sur le répertoire numéro 1 téléchargeable sur lien ci-dessous https://www.cpnefsv.org/formations-agreees/2-repertoires-pour-activites-dentrepreneurs-spectacles-vivants-valantlicences Si vous souhaitez joindre plusieurs documents, merci de les joindre en un seul fichier. La personne justifiant de la formation, de l'expérience ou des compétences est-elle salariée de l'organisme déclarant? Cochez la mention applicable ☐ Oui ☐ Non La personne salariée est-elle ... Cochez la mention applicable, une seule valeur possible en CDD en CDI Date de terme ou de fin prévisionnel(le) du contrat Souhaitez-vous ajouter une ou plusieurs autres personnes? Cochez la mention applicable ☐ Oui □ Non Autre(s) personne(s) concernée(s) Civilité

☐ Mme

Première demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants
<u>М</u> .
Prénom et nom
Fonction(s) au sein de l'organisme
La personne justifiant de la formation, de l'expérience ou des compétences
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible détient un diplôme de l'enseignement supérieur ou un titre de même niveau inscrit au répertoire national des certifications professionnelles
justifie d'au moins six mois d'expérience professionnelle dans le spectacle vivant ou enregistré
justifie de formations ou compétences figurant sur le répertoire en ligne : https://www.cpnefsv.org/
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Diplôme(s) ou titre(s)
Si vous souhaitez joindre plusieurs documents, merci de les joindre en un seul fichier. - Tout diplôme bac+2 antérieur à la réforme LMD, BTS ou DUT - Tout diplôme de l'enseignement supérieur ayant conduit à la délivrance de 120 crédits du système européen de transfert de crédit (ECTS) - Tout titre de même niveau inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) https://www.francecompetences.fr/
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Contrat(s) de travail ou tout justificatif(s) en tant que dirigeant(e) non salarié(e) d'organisme de spectacles Si vous souhaitez joindre plusieurs documents, merci de les joindre en un seul fichier.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Tout justificatif(s) éligible(s) indiqué(s) sur le répertoire numéro 1 téléchargeable sur lien ci-dessous
https://www.cpnefsv.org/formations-agreees/2-repertoires-pour-activites-dentrepreneurs-spectacles-vivants-valant-
licences Si vous souhaitez joindre plusieurs documents, merci de les joindre en un seul fichier.
La personne justifiant de la formation, de l'expérience ou des compétences est-elle salariée de l'organisme déclarant ? Attention, la formation sécurité n'est pas celle requise dans cette rubrique. Elle devra être fournie uniquement pour les demandes de licence 1, plus loin dans le formulaire.
Cochez la mention applicable Oui
□ Non
La personne salariée est-elle Cochez la mention applicable, une seule valeur possible en CDD
en CDI
Date de terme ou de fin prévisionnel(le) du contrat

Première demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Justificatif(s) des fonctions de la personne justifiant de la formation, de l'expérience ou des compétences Si vous souhaitez joindre plusieurs documents, merci de les joindre en un seul fichier. lustificatif du fait que ses fonctions : - sont décisionnaires au sein de l'organisme ex : salarié sur un poste de direction ...; - sont en lien avec l'activité de spectacles pour laquelle est faite la déclaration ; - sont en lien avec la formation, l'expérience ou les compétences indiquées Exemple : pour une personne formée en droit social ou droit de la propriété intellectuelle : fournir les justificatifs de formation, montrer qu'au sein de l'organisme elle est en charge des questions de droit social et droit d'auteur; - seront assurées pendant toute la période d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants de l'organisme (en cas de départ de la personne, son remplacement doit être signalé à la DRAC, sous peine de retrait de licence) Exemple: contrat de travail. Attention, un CV n'est pas un justificatif. Civilité ☐ Mme **∏** М. Prénom et nom Fonction(s) au sein de l'organisme La personne justifiant de la formation, de l'expérience ou des compétences ... Cochez la mention applicable, une seule valeur possible \centcolor{l} détient un diplôme de l'enseignement supérieur ou un titre de même niveau inscrit au répertoire national des certifications professionnelles justifie d'au moins six mois d'expérience professionnelle dans le spectacle vivant ou enregistré iustifie de formations ou compétences figurant sur le répertoire en ligne : https://www.cpnefsv.org/ Pièce justificative à joindre en complément du dossier Diplôme(s) ou titre(s) Si vous souhaitez joindre plusieurs documents, merci de les joindre en un seul fichier. - Tout diplôme bac+2 antérieur à la réforme LMD, BTS ou DUT - Tout diplôme de l'enseignement supérieur ayant conduit à la délivrance de 120 crédits du système européen de transfert de crédit (ECTS) - Tout titre de même niveau inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) https://www.francecompetences.fr/ Pièce justificative à joindre en complément du dossier Contrat(s) de travail ou tout justificatif(s) en tant que dirigeant(e) non salarié(e) d'organisme de spectacles Si vous souhaitez joindre plusieurs documents, merci de les joindre en un seul fichier. Pièce justificative à joindre en complément du dossier Tout justificatif(s) éligible(s) indiqué(s) sur le répertoire numéro 1 téléchargeable sur lien ci-dessous https://www.cpnefsv.org/formations-agreees/2-repertoires-pour-activites-dentrepreneurs-spectacles-vivants-valant-

Si vous souhaitez joindre plusieurs documents, merci de les joindre en un seul fichier.

Première demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants La personne justifiant de la formation, de l'expérience ou des compétences est-elle salariée de l'organisme déclarant de la formation sécurité n'est pas celle requise dans cette rubrique. Elle devra être fournie uniquement pour les
demandes de licence 1, plus loin dans le formulaire.
Cochez la mention applicable Oui
□ Non
La personne salariée est-elle Cochez la mention applicable, une seule valeur possible en CDD
en CDI
Date de terme ou de fin prévisionnel(le) du contrat
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif(s) des fonctions de la personne justifiant de la formation, de l'expérience ou des compétences
Si vous souhaitez joindre plusieurs documents, merci de les joindre en un seul fichier. Justificatif du fait que ses fonctions :
- sont décisionnaires au sein de l'organisme ex : salarié sur un poste de direction ; - sont en lien avec l'activité de spectacles pour laquelle est faite la déclaration ; - sont en lien avec la formation, l'expérience ou les compétences indiquées Exemple : pour une personne formée en droit social ou droit de la propriété intellectuelle : fournir les justificatifs de formation, montrer qu'au sein de l'organisme est en charge des questions de droit social et droit d'auteur ; - seront assurées pendant toute la période d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants de l'organisme (en cas de départ de la personne, son remplacement doit être signalé à la DRAC, sous peine de retrait de licence)
Exemple : contrat de travail. Attention, un CV n'est pas un justificatif.
Civilité Mme
Prénom et nom
Fonction(s) au sein de l'organisme
La personne justifiant de la formation, de l'expérience ou des compétences Cochez la mention applicable, une seule valeur possible détient un diplôme de l'enseignement supérieur ou un titre de même niveau inscrit au répertoire national des certifications professionnelles
justifie d'au moins six mois d'expérience professionnelle dans le spectacle vivant ou enregistré
justifie de formations ou compétences figurant sur le répertoire en ligne : https://www.cpnefsv.org/
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Diplôme(s) ou titre(s)
Si vous souhaitez joindre plusieurs documents, merci de les joindre en un seul fichier.

- Tout diplôme de l'enseignement supérieur ayant conduit à la délivrance de 120 crédits du système européen de

- Tout diplôme bac+2 antérieur à la réforme LMD, BTS ou DUT

20 / 30

Rappel

Première demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants transfert de crédit (ECTS)

- Tout titre de même niveau inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) https://www.francecompetences.fr/

Pièce justificative à joindre en complément du dossier Contrat(s) de travail ou tout justificatif(s) en tant que dirigeant(e) non salarié(e) d'organisme de spectacles
Si vous souhaitez joindre plusieurs documents, merci de les joindre en un seul fichier.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Tout justificatif(s) éligible(s) indiqué(s) sur le répertoire numéro 1 téléchargeable sur lien ci-dessous
https://www.cpnefsv.org/formations-agreees/2-repertoires-pour-activites-dentrepreneurs-spectacles-vivants-valant-licences
Si vous souhaitez joindre plusieurs documents, merci de les joindre en un seul fichier.
La personne justifiant de la formation, de l'expérience ou des compétences est-elle salariée de l'organisme déclarant? Attention, la formation sécurité n'est pas celle requise dans cette rubrique. Elle devra être fournie uniquement pour les demandes de licence 1, plus loin dans le formulaire.
Cochez la mention applicable Oui
□ Non
La personne salariée est-elle Cochez la mention applicable, une seule valeur possible en CDD
en CDI
Date de terme ou de fin prévisionnel(le) du contrat
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif(s) des fonctions de la personne justifiant de la formation, de l'expérience ou des compétences
Si vous souhaitez joindre plusieurs documents, merci de les joindre en un seul fichier. Justificatif du fait que ses fonctions : - sont décisionnaires au sein de l'organisme ex : salarié sur un poste de direction ;
- sont en lien avec l'activité de spectacles pour laquelle est faite la déclaration ; - sont en lien avec la formation, l'expérience ou les compétences indiquées Exemple : pour une personne formée en droit social ou droit de la propriété intellectuelle : fournir les justificatifs de formation, montrer qu'au sein de l'organisme elle est en charge des questions de droit social et droit d'auteur ;
- seront assurées pendant toute la période d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants de l'organisme (en cas de départ de la personne, son remplacement doit être signalé à la DRAC, sous peine de retrait de licence)
Exemple : contrat de travail. Attention, un CV n'est pas un justificatif.
Je m'engage, en cas de cessation de fonctions de cette personne pendant le délai de validité de la licence, à communiquer à la DRAC les noms et qualités de la personne qui la remplace, dans les quinze jours suivant le changement, qui doit avoir lieu dans les trois mois suivant le départ de la personne. Cochez la mention applicable Oui

Première demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants Si la personne n'est pas remplacée dans les trois mois, ou si les conditions de compétence ou d'expérience ne sont plus remplies, le préfet de région peut engager une procédure d'invalidation de la licence (articles L. 7122-4 et R. 7122-6 du code du travail).

5.1. Caractéristiques de la salle ou du lieu aménagé pour les représentations publiques

Caractéristiques du lieu

Information

Vous ne pouvez déclarer qu'un lieu par demande de licence. Pour déclarer un autre lieu, merci de déposer un autre dossier de déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacle vivant.

Enseigne du lieu	1
Adresse	
Information	•
La réglementation sur les établissements recevant du public (ERP) est portée pa du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement d contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du (ERP).	e sécurité
<a href="https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32351" target="_blarce qu'un ERP ?</td><td>nk">Qu'est	
Le lieu est-il un établissement recevant du public (ERP) ? Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Je certifie sur l'honneur que ma demande de licence de catégorie 1 concerne un ERP (y compris ERP de chapiteau, le cas échéant).	e plein air ou
☐ Je certifie sur l'honneur que ma demande de licence de catégorie 1 ne concerne pas un ERP car je suis clos par une enceinte ou non couvert ou un logement d'habitation.	un espace no

Information

Le règlement sur les ERP classe les lieux en différents types selon leur activité. Une salle de spectacle est de type L. Si un lieu n'est pas type L principal, son exploitant doit se rapprocher de la commission de sécurité pour une exploitation en tant que lieu de spectacle, à titre permanent secondaire, à titre occasionnel, ou à titre exceptionnel (art. GN6 du règlement ERP, notamment).

Définitions:

- Type d'ERP principal : activité permanente principale des locaux.
- Type d'ERP secondaire : activité d'une partie du lieu autre que la destination permanente principale de l'ensemble des locaux (par exemple : un musée qui dispose d'un auditorium est type Y en principal, et type L en secondaire pour l'auditorium).
- ERP occasionnel : exploitation ponctuelle mais récurrente, sur la base d'un cahier des charges pour des installations spécifiques (par ex. changement d'installation technique à chaque spectacle), à faire valider par la commission de sécurité.
- ERP exceptionnel: exploitation ponctuelle, sur dossier technique, à faire valider par la

Première demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants commission de sécurité (qui jugera de l'opportunité d'une visite).

Type d'ERP

Classement du lieu en tant qu'ERP, au sens de l'arrêté du 25 juin 1980 Connaître le classement de mon lieu https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32351 Le type et la catégorie et le type d'ERP sont indiqués sur le procès-verbal de la commission sécurité qui est passée lors de l'ouverture de l'établissement.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible CTS
☐ GA
□1
□ M
□ N
□ OA
□ P
□ PA
□ PS
□ R
REF
□ s
□ SG
□ v
□ w
□ ×
□ Y
Catégorie d'ERP Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 1
□ 2
☐ 3
□ 4
□ 5

Première demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants **Obligations en matière de sécurité des spectacles**

Vous n'êtes pas concerné(s) par cette partie J'atteste sur l'honneur que mon ERP est un ERP de 5ème catégorie. Cochez la mention applicable ☐ Oui ☐ Non Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Attestation de conformité CTS Le lieu est-il soumis à l'obligation de contrôle de la commission pour la sécurité contre les risques d'incendies et de panique dans les ERP? Cochez la mention applicable ☐ Oui ☐ Non Le lieu est ... Cochez la mention applicable, une seule valeur possible aménagé de manière permanente aménagé de manière temporaire en lieu de spectacle vivant Pièce justificative à joindre en complément du dossier Procès-verbal de visite, en cours de validité, délivré conformément à la réglementation en vigueur par la commission de sécurité (ou de l'autorité compétente pour la délivrance d'une autorisation équivalente) et comportant un avis favorable J'atteste sur l'honneur que toutes les démarches ont été entreprises afin d'assurer le passage de la commission sécurité ou de l'autorité compétente équivalente. Cochez la mention applicable ☐ Oui Non Je m'engage à n'exploiter le lieu qu'après avis favorable de cette commission ou de l'autorité compétente pour la délivrance d'une autorisation équivalente. Cochez la mention applicable ☐ Oui ☐ Non Informations sur les espaces Information Vous pouvez trouver les différentes jauges demandées ici soit sur le PV de la commission de sécurité (ouverture ou visite périodique), soit dans le registre de sécurité. A des fins statistiques, merci d'identifier le type de votre lieu selon une nomenclature à deux niveaux, présentée dans le document ci-dessous. Vous n'êtes pas concerné(s) par cette partie Type de lieu

Pr	emiere demande de licence d'entrepreneur de spectacies vivants
	Sites et lieux patrimoniaux
	Monuments historiques
	Musées
	Lieux de culte
	Autres sites et lieux patrimoniaux, pittoresques ou industriels réhabilités
	Equipements culturels non principalement dédiés au spectacle vivant
	Bibliothèques/médiathèques
	Centres d'art contemporain et assimilés
	Conservatoires et établissements d'enseignement artistique (supérieur ou spécialisé)
	MC, lieux d'éducation populaire
	Equipements mixtes
	<u>Ci</u> némas
	Galeries, librairies et autres commerces culturels
	Equipements sportifs, de tourisme et de loisirs
	Restaurants, bars, cafés, hôtels
	Campings
	Casinos
	Clubs, discothèques
	Parcs de loisirs, parcs d'attraction ou à thème
	Salles polyvalentes, salles des fêtes
	Parc des expositions, palais des congrès
	Equipements sportifs, stades, arènes
	Autres lieux non dédiés à une activité culturelle
	Hopitaux et autres lieux de santé
	EPHAD
	Etablissements scolaires, périscolaires et enseignement supérieur (hors enseignement artistique supérieur ou spécialisé)
	Lieux de privation de liberté
	Structure itinérante et/ou démontable
	Chapiteaux, tentes et structures mobiles
	Mehicules et autres lieux de représentations mobiles (bateaux, péniches, bus, caravanes)
	Domicile privé
	Plein air (sans structure)
	Autre lieu ne correspondant à aucune autre catégorie ci-dessus

Si vous avez sélectionné "Autre lieu ne correspondant à aucune autre catégorie ci-dessus", précisez
Jauge de sécurité du lieu ERP (effectifs du bâtiment)
Jauge de securite du neu ekr (errectirs du batiment)
Jauge des espaces / salles de diffusion de spectacles
Nom de la salle
Jauge de la salle
5 chiffres maximum.
Typologie de public Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
Debout
Assis
Mixte
Nom de la salle
Jauge de la salle 5 chiffres maximum.
Typologie de public
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
Debout
Assis
Mixte
Nom de la salle
Jauge de la salle
5 chiffres maximum.
Typologie de public Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
Debout
Assis
☐ Mixte

Risques sonores

Information Pour en savoir plus sur la réglementation relative aux risques sonores : https://guide-sons-amplifies.bruit.fr/
Le lieu accueille-t-il des spectacles vivants diffusant des sons amplifiés ? Cochez la mention applicable Oui
□ Non
J'atteste sur l'honneur que le lieu est équipé conformément aux règles de sécurité sanitaire en matière de risques sonore. Cochez la mention applicable Oui
□ Non
5.2. Formation à la sécurité des spectacles
Information L'exploitation d'un lieu de spectacles vivants aménagé pour les représentations publiques est soumise une obligation de formation à la sécurité des spectacles. Cette formation doit avoir été suivie auprès d'un organisme figurant sur le répertoire consultable ici A noter :
- La détention du diplôme « Service de sécurité incendie et d'assistance à personne en danger » (SSIAP) ne dispense pas de cette formation spécialement adaptée aux spécificités du spectacle vivant. - L'envoi d'un curriculum vitae ou d'une fiche de poste ne vaut pas justificatif.
Lorsque la déclaration est faite pour une personne physique (entrepreneur individuel), la formation à la sécurité est suivie par la personne physique déclarante.
Information L'exploitation d'un lieu de spectacles vivants aménagé pour les représentations publiques est soumise une obligation de formation à la sécurité des spectacles. Cette formation doit avoir été suivie auprès d'un organisme figurant sur le répertoire consultable ici /a> A noter: - La détention du diplôme « Service de sécurité incendie et d'assistance à personne en danger » (SSIAP) ne dispense pas de cette formation spécialement adaptée aux spécificités du spectacle vivant L'envoi d'un curriculum vitae ou d'une fiche de poste ne vaut pas justificatif.
Civilité Mme
☐ M.

Prénom et nom de la personne formée à la sécurité des spectacles

Première demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants
Fonction(s) au sein de l'organisme
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Attestation de formation
La personne justifiant de la formation à la sécurité des spectacles est-elle salariée de l'organisme déclarant ? Cochez la mention applicable Oui
Non
La personne salariée est-elle Cochez la mention applicable, une seule valeur possible en CDD
en CDI
Date de terme ou de fin prévisionnel(le) du contrat
Justifiez que la personne occupe effectivement des fonctions en lien avec la sécurité des spectacles
Justifiez que la personne occupe ces fonctions en lien avec la sécurité des spectacles pendant la période d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants de l'organisme
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Documents attestant que les fonctions effectives assurées par la personne au sein de l'organisme sont en lien avec sécurité des spectacles et qu'elles seront assurées pendant la période d'activité d'entrepreneur de spectacles vivan de l'organisme
Veuillez fournir en un seul document les différents éléments. Exemple : contrat de travail précisant les fonctions en lien avec la sécurité des spectacles. Attention, un CV n'est pas un justificatif.
Je m'engage, en cas de cessation de fonctions de cette personne pendant le délai de validité de la licence, à communiquer à la DRAC les noms et qualités de la personne qui la remplace, dans les quinze jours suivant le changement, qui doit avoir lieu dans le mois suivant le départ de la personne. Cochez la mention applicable Oui
□ Non

Rappel

Si la personne n'est pas remplacée dans le mois, ou si les conditions de compétence ou d'expérience ne sont plus remplies, le préfet de région peut engager une procédure d'invalidation de la licence (articles L. 7122-4 et R. 7122-6 du code du travail).

6. Attestation de non-condamnation

Je soussigné(e), Prénom et nom de la personne déclarante
atteste sur l'honneur
que le dirigeant principal de l'établissement ou l'agent public disposant d'une fonction équivalente n'a pas fait l'objet d'une condamnation ou de sanction lui interdisant l'exercice d'une activité commerciale Cochez la mention applicable Oui
Non
ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation ou de sanction m'interdisant l'exercice d'une activité commerciale Cochez la mention applicable Oui
Non
être informé(e) que
les données de la présente déclaration peuvent être vérifiées à tout moment par l'administration Cochez la mention applicable Oui
□ Non
les autorités compétentes peuvent informer le préfet de région en cas de manquement, pour l'activité déclarée, aux obligations relatives au code du travail, au code de la sécurité sociale, au code de la propriété intellectuelle et artistique ainsi qu'aux obligations en matière de sécurité des lieux de spectacles vivants Cochez la mention applicable Oui
☐ Non
toute fausse déclaration à l'administration est passible de sanctions pénales Que risque-t-on en cas de fausses attestations et mensonges à l'administration ?
Cochez la mention applicable Oui
□ Non

Mentions légales

Le récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants ne pourra valoir licence que lorsque 30 jours seront passés après la réception par l'administration d'un dossier complet et conforme aux conditions pour exercer l'activité, et que l'administration ne s'y sera pas opposée ou n'aura pas relevé un manquement quant au contenu du dossier. L'autorité administrative compétente peut s'opposer ou invalider le récépissé lorsque les conditions pour exercer l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants ne sont pas remplies (article L. 7122-3 du code du travail - conditions de compétences, formation ou expérience - et L.7122-7 du code du travail - respect du droit du travail, du droit social, du droit de la propriété intellectuelle et de la sécurité des lieux de spectacles).

Lorsque le préfet de région est saisi d'un dossier incomplet, il indique à l'intéressé les pièces et informations manquantes ainsi que le délai fixé pour la réception de celles-ci. Lorsque les pièces et informations ont été produites, le récépissé mentionné au premier alinéa lui est délivré (article L. 7122-2 du code du travail).

Le délai d'un mois court à compter de la date de réception d'un dossier complet (article L. 7122-2 du code du travail). Il n'est donc pas possible d'exercer son activité avant cette date.

Information finale

Information importante Le dépôt du formulaire vaut signature.